



COMPTE-RENDU de la 3ème REUNION DE NEGOCIATIONS sur les GREFFES 20 septembre 2023

et

La Foire aux Questions (FAQ) de l'UNSa SJ

Paris, le 22 septembre 2023

A l'issue de cette troisième réunion, l'UNSa SJ a fait le choix de maintenir son appel à la grève et à une **Justice Morte** sur la journée du 21 septembre.

En effet, les propositions qui sont faites aux personnels de greffe (et pour l'instant essentiellement aux greffiers) restent décevantes et bien trop éloignées des ambitions légitimes que nous revendiquons.

Seule une mobilisation forte et solidaire permet de faire entendre la voix portée par les représentants des personnels à ceux qui ne veulent pas écouter les greffes !

Aujourd'hui, que sait-on ?

Sur la forme des négociations :

Force est de constater que ces négociations sont davantage des réunions de présentation que de véritables lieux d'échange et de travail collectif (preuve en est le compte-rendu déjà réalisé à l'issue de la dernière réunion). L'absence de documents fournis en amont ou en aval de ces temps d'échanges, malgré les demandes répétées des organisations syndicales, ne favorisent pas la transparence et la compréhension des propositions souvent techniques. Il est difficile d'apprécier sur table et en quelques minutes l'intérêt d'une grille ou la création d'un corps qui nécessitent d'être étudiés et comparés en profondeur.

Ce refus persistant de DIALOGUER est un frein à la confiance et participe au sentiment de mépris de la profession et de leurs représentants.

Quelles sont les propositions qui sont faites aux greffiers ?

Elles sont deux ordres :

- **D'abord une révision de la grille indiciaire actuelle** des greffiers B+. Alors que nous réclamions une augmentation égalitaire du nombre de points d'indice pour tous, la DSJ propose une répartition inégalitaire au motif qu'il vaut mieux valoriser en priorité les agents qui sont en bas des grilles car ils sont en principe les plus nombreux et parce qu'ils ne pourront pas bénéficier immédiatement de la proposition de passer catégorie A, compte tenu de leur manque d'ancienneté (cf ci-après). En conséquence, il est proposé des augmentations d'indice allant de 108 à 83 euros par mois aux greffiers qui ne rempliraient pas encore les conditions d'ancienneté pour passer en catégorie A. Ces augmentations seraient versées dès la paie de décembre 2023.

Pour ceux qui pourront prétendre accéder à la catégorie A (cf ci-après), il est proposé des augmentations mensuelles allant de 63 à 49 euros (la majorité étant à 49 euros), là encore à compter de décembre 2023.

- **Ensuite, la création d'un corps de greffiers A, avec une grille d'attachés** administratifs dite « A type » **en 3 grades** (donc une possibilité de progression de carrière dans une nouvelle grille avec des indices sommitaux selon les grades allant environ de + 70 points à + 200 points d'indice selon les grades par rapport à la grille actuelle des greffiers). L'accès à ce corps de A, se ferait comme l'accès au grade principal : selon un critère d'ancienneté (envisagé à 6 ans), pour environ 3 000 agents, soit 27 % du corps. Pour rappel, la structuration de notre corps est en principe de 60 % du corps dans le grade de base et 40 % dans le grade principal. Si on ajoute un débouché nouveau accueillant 27 % du corps, cela s'accompagnerait mécaniquement d'une progression de la part des greffiers principaux (puisque ceux devenus A libèreraient une place dans le grade) et d'une baisse du nombre des greffiers de base (qui seraient devenus principaux ou A), ce qui accélérerait les progressions de carrières pour tous les grades.

Ce corps de A se ferait à missions constantes et continuerait d'exercer des fonctions juridictionnelles de greffiers (et non de DG ou autres). Il s'agirait d'officialiser ce qui en pratique est déjà fait par les greffiers mais qui juridiquement est actuellement de la responsabilité d'un autre acteur. Ainsi, par exemple : la coordination d'un pôle correctionnel, le fait d'être référent d'un service, obtenir la délégation de signature (au lieu de signer la MEE pour le juge ou de demander le casier judiciaire et les antécédents pénaux, le greffier le ferait en son nom propre...). Si ce corps venait à être créé, une vigilance toute particulière devra être portée afin que l'accès à ce corps ne soit pas conditionné à l'affectation de certains postes, car cela constituerait alors une scission du corps, d'autant que les greffiers ne sont pas « propriétaires » de leur poste mais sont affectés au gré des décisions du directeur de greffe. Le seul critère acceptable, serait les conditions d'ancienneté (seul critère proposé par la DSJ), permettant à tout greffier qui le souhaite devenir cadre A en officialisant les missions qu'il exerce déjà.

Durant les trois premières années (période transitoire), l'accès à ce corps de débouché sera exclusivement réservé aux greffiers en poste actuellement. Après cette période transitoire, l'accès à ce corps se ferait par examen professionnel pour les 2/3 et par avancement au choix pour 1/3. L'UNSa SJ avait demandé qu'à l'instar des magistrats, la progression de carrière se fasse tant dans le grade principal que dans ce nouveau corps, sans examen professionnel mais de manière automatique, à l'ancienneté. La DSJ nous a indiqué que la Fonction Publique s'y opposait (pour rappel les magistrats ne sont pas soumis au statut des fonctionnaires et ne dépendent donc pas de la fonction publique).

Si pendant les trois premières années, seuls les greffiers pourront accéder à ce corps de A mais par la suite, d'autres agents publics pourraient postuler. La DSJ précise que l'examen professionnel sera cependant axé sur la pratique des greffes afin de favoriser les équipes internes (comme elle l'a fait pour le recrutement des fonctionnels et des faisant-fonction).

- **Enfin**, la DSJ propose le décontingement de l'échelon spécial (donc tous les principaux pourront y accéder à l'ancienneté au lieu d'une proportion du grade) et la révision de l'examen professionnel d'accès au grade principal afin que les épreuves soient davantage en lien avec l'exercice juridictionnel plutôt que les missions d'encadrement.

La DSJ serait également d'accord pour travailler (en 2024) sur la réduction de la durée entre les échelons afin de pouvoir progresser plus vite et sur la réduction de la durée totale de la grille en supprimant des échelons : actuellement, un greffier doit travailler 30 ans pour arriver au bout de la grille, la DSJ serait d'accord pour réitérer auprès de la Fonction Publique (qui aurait refusé selon le directeur) sa demande de réduction à 26 ans (cela permettrait d'accéder plus vite à l'échelon sommital, ce qui est important pour la retraite).

Quelles sont les propositions qui sont faites aux adjoints administratifs faisant-fonction ?

A la demande des syndicats et notamment de l'UNSa, la DSJ nous a annoncé qu'elle avait sollicité la Fonction Publique aux fins de créer un plan de transformation des postes d'adjoints en greffiers pour les agents qui exercent régulièrement ces missions. A l'instar de ce qui a été mis en place pour les adjoints qui exercent les fonctions de secrétaires administratifs, cela permettrait aux collègues de pouvoir bénéficier d'un avancement

de corps sur place, sur le poste déjà occupé. Cela nécessiterait d'établir une cartographie de ces postes de faisant-fonction.

La DSJ est en attente de la réponse sur ce point. La suppression de la possibilité de devenir faisant-fonction dans le COJ sera ensuite envisagée, afin d'éviter que les nouveaux arrivants soient positionnés sur des missions relevant exclusivement de leur corps et afin de clarifier le rôle de chacun au sein de la filière juridictionnelle.

Quelle est l'ampleur de la mobilisation actuelle au sein des greffes ?

La mobilisation du 3 juillet a été extrêmement suivie avec plus de 30 % de grévistes, ce qui est très important pour les services judiciaires qui ont peu l'habitude de se mobiliser. C'est forte mobilisation a permis aux représentants des personnels d'obtenir l'entrée en négociation qu'ils réclamaient de longue date. Ce soutien de la base derrière l'appel de leurs organisations syndicales les a aussi placés en position de force pour exiger des revendications ambitieuses (cf nos propositions pour tous les corps transmises fin août).

La DSJ nous a annoncé un taux de grévistes de 4 % sur la journée du 11 septembre et de 5,5 % sur la journée du 19 septembre. Nous restons dans l'attente des résultats du taux de grévistes sur la journée du 21 septembre qui fait suite à un préavis déposé sur une journée précise, à l'appel de l'UNSa SJ.

Est-ce que ces propositions peuvent encore évoluer ?

La réunion du 27 septembre va probablement être annulée car la présentation du projet de loi de finances 2024 du Ministère de la Justice est annoncée à cette même date, mobilisant ainsi le Directeur des Services Judiciaires... La DSJ ne semble plus rien avoir dans son sac pour faire évoluer ces propositions. L'UNSa a donc décidé d'aller plus haut et a obtenu un rendez-vous avec Monsieur GUERINI, ministre de la Fonction Publique ce jour afin de tenter d'obtenir des propositions plus ambitieuses pour les personnels de greffe.

Bien sûr, nous ne manquerons pas de vous donner des nouvelles dès que nous en aurons.

Au vu de ces informations, combien de temps avons-nous avant de nous positionner sur ces propositions ?

Les organisations syndicales devront se positionner avant le CSA des services judiciaires du 6 octobre (date repoussée de 2 jours) si nous ne voulons pas perdre l'enveloppe indiciaire 2023. Pour la partie statutaire de 2024, ce sera après la fin des négociations prévue fin octobre.

Nous comptons sur notre rendez-vous avec la Fonction Publique pour faire bouger les lignes, mais ce ne sera pas la dernière possibilité, il ne faut pas oublier que le Projet de Lois de Finances (PLF) sera discuté et validé au Parlement et nous avons l'écoute d'un certain nombre de députés et sénateurs.

Il est temps que les personnels de greffe, tous corps confondus, puissent obtenir des revalorisations à la hauteur de leurs compétences et de leur investissement. L'UNSa se mobilise pleinement et actionne tous ses réseaux pour défendre nos métiers. Nous vous remercions pour votre confiance que vous êtes nombreux à nous avoir témoignée hier. Nous continuons le combat !

Le Bureau National de l'UNSa Services Judiciaires